



République Française

COMMUNE d'ILLHAEUSERN

* * * * *

**PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ILLHAEUSERN**

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12

Séance du 8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Illhaeusern était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Claude HIRN, Maire.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude HIRN, Maire

Membres présents : MM. Robertino GIULIANO, Philippe UHL Adjoint au Maire, MM. Hubert MEYER, Philippe MULLER, Yannick SCHULZE, Jean-François SONDEJ, conseillers municipaux – MMES Maryse KOHLSTOCK, Noëlle HIRN, Chantal RABOLIN-MEINRAD, Stéphanie FAIVRE-DUBOZ, Marie-Laure HERRMANN, conseillères municipales.

Membres absents excusés Claire TRUC donne procuration à Noëlle HIRN
Thomas SCHNEIDER donne procuration à Yannick SCHULZE
Edouard BAUMANN donne procuration à Jean-Claude HIRN

Secrétaire de la Séance : M. Philippe UHL.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2024
 2. Communiqué : indemnités des élus 2023
 3. CCPR – Convention portant création du service commun « secrétaire de mairie itinérant »
Avenant n° 1
 4. Territoire Energie Alsace : modalités de répartition du produit de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité, part communale (TICFE-C). - ajourné
 5. Organisation du temps scolaire
 6. Finances - Budget communal
 - 6.1. Approbation du compte administratif 2023
 - 6.2. Approbation du compte de gestion 2023
 - 6.3. Affectation de résultat 2023
 - 6.4. Fiscalité Directe locale – Fixation des taux d'imposition 2024
 - 6.5. Vote des subventions 2024
 - 6.6. Vote du budget primitif 2024
 7. Finances - Budget assainissement
 - 7.1. Approbation du compte administratif 2023
 - 7.2. Approbation du compte de gestion 2023
 - 7.3. Affectation de résultat 2023
 - 7.4. Vote du budget primitif 2024
 8. Finances - Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57
-
9. Finances : gestion des amortissements
 10. Ressources humaines - Emplois saisonniers
 11. Ressources humaines - Poste d'adjoint technique – accroissement temporaire d'activité
 12. Chasse - ajourné
 13. Rapport des comptes-rendus de commissions
 14. Divers.

M. le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures trente, souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents. Puis, il passe immédiatement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Il propose au préalable l'ajournement des points :

4. Territoire Energie Alsace : modalités de répartition du produit de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité, part communale (TICFE-C)
12. Chasse

Approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2024

DCM 2024.04.08-01

Le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2024 n'appelle pas d'observations de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

DELIBERATION ADOPTEE

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

2. Communiqué : indemnités des élus 2023

DCM 2024.04.08-02

VU l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que « Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ».

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **Prend acte** de l'état annuel 2023 présentant l'ensemble des indemnités de toute nature des élus siégeant au sein du Conseil Municipal d'Illhaeusern.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

**3. CCPR- Convention portant création du service commun
« secrétaire de mairie itinérant » - Avenant n° 1**

DCM 2024.04.08-03

VU l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2021.4.41 du 30 septembre 2021 portant adoption du projet de territoire pour le mandat 2020-2026 ;

VU la délibération n°2022.5.76 du 1er décembre 2022 portant création d'un service commun secrétaire de mairie itinérant ;

VU l'avis du Bureau du 12 décembre 2022 ;

CONSIDERANT le choix de recruter un agent de catégorie A nous permettant de proposer un soutien et un accompagnement solides aux communes utilisatrices du service commun ;

CONSIDERANT toutefois que ce recrutement « par le haut » a inévitablement de facto un coût plus important ;

CONSIDERANT dès lors la proposition de ne refacturer que 70% du coût annuel tel que défini à l'article 4.1 de la convention initiale, les 30% restants étant pris en charge par la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé au titre de la solidarité ;

SUR PROPOSITION des Commissions Réunies en leur séance du 7 mars 2024 ;

SUR les exposés préalables résultant de la note explicative de synthèse ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** l'avenant n°1 à la convention portant création du service commun secrétaire de mairie itinérant ci-annexé.
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

4. Territoire Energie Alsace : modalités de répartition du produit de la taxe intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité, part communale (TICFE- C)

Point ajourné.

5. Organisation du temps scolaire

DCM 2024.04.08-04

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques donne la possibilité de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur 4 jours.

M. le Maire propose de renouveler pour 3 ans l'organisation du temps scolaire déjà en place depuis la rentrée 2018/2019 à savoir :

Lundi / Mardi / Jeudi et Vendredi : classe de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h.

VU l'avis favorable du conseil d'école d'Illhaeusern en date du 30/01/2024 ;

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

▪ **Accepte** : de renouveler pour 3 ans l'organisation du temps scolaire déjà en place depuis la rentrée 2018/2019 à savoir :

Lundi / Mardi / Jeudi et Vendredi : classe de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h.

▪ **Autorise** : le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

6. Finances – budget communal**6.1. Budget communal - approbation du compte administratif 2023**

DCM 2024.04.08-05

En l'absence du Maire et sous la présidence de Monsieur Robertino GIULIANO, Adjoint au maire, il est proposé au conseil municipal l'approbation du compte 2023 qui se solde comme suit :

Dépenses de fonctionnement	675 101.71 €
Recettes de fonctionnement	769 817.44 €
Résultat 2023	94 715.73 €
Excédent report exercice 2022	<u>281 512.89 €</u>
Excédent de fonctionnement :	376 228.62 €
Dépenses d'investissement	159 618.64 €
Recettes d'investissement	200 840.16 €
Résultat 2023	41 221.52 €
Excédent reporté exercice 2022	<u>16 757.07 €</u>
Excédent d'investissement :	57 978.59 €
Résultat de l'exercice :	434 207.21 €

Restes à réaliser à reporter en 2024 : 28 987 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré hors de la présence du Maire Jean-Claude HIRN,

▪ **Approuve** le compte administratif 2023 tel que présenté.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 2

6.2. Budget communal - approbation du compte de gestion 2023

DCM 2024.04.08-06

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la Commune – année 2023 ;
- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 ;
- Considérant qu'aucune observation n'est à formuler ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

▪ **Déclare que** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

6.3. Budget communal - affectation de résultat 2023

DCM 2024.04.08-07

VU l'instruction ministérielle M57 sur la comptabilité des communes, des établissements publics communaux et intercommunaux

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **Décide** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :
376 228.62 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

6.4. Fiscalité Directe Locale – fixation des taux d'imposition 2024

DCM 2024.04.08-08

VU l'état 1259 transmis par la Direction des Finances Publiques notifiant le montant des bases prévisionnelles d'impositions directes

VU le budget primitif 2024 fixant le montant des produits des taxes directes locales attendu pour 2024

VU les bases prévisionnelles d'impositions qui ont subi une revalorisation de + 1.54 %

Sur proposition de Monsieur le Maire et avis favorable des Commissions Réunies le 25 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'augmenter de 1% les taux des contributions directes locales et fixe les taux pour 2024 comme suit :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 20.02 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 50.77 %

Taxe d'habitation : 13.41 %

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rattachant.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

6.5. Vote des subventions 2024

DCM 2024.04.08-09

Dans le cadre du budget primitif 2024, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MT ALLOUE EN 2023	MT ALLOUE EN 2024
COMITE DES FETES	780,00	1 360,00
AHPI	200,00	200,00
ANCIENS COMBATTANTS	500,00	500,00
BOULES DE L'ILL	200,00	200,00
AMICALE POMPIERS ILL & FECHT		200,00
AMIS DE LA FRITURE	200,00	200,00
AMIS DE L'EGLISE (St Pierre & Paul)	200,00	200,00
AMIS DES FLEURS	200,00	200,00
APP	200,00	200,00
BATELIERS	200,00	200,00
CHORALE STE CECILE	200,00	200,00
COMEDIE ILLHOUSIENNE	200,00	200,00
DONNEURS DE SANG		200,00
FLEURS DE L'ILL	200,00	200,00
FOOT-BALL CLUB	200,00	200,00
L'ILL AUX ENFANTS	200,00	200,00
ECOLES	3 100,00	2 400,00
Ecole subvention classe verte	2 200,00	0,00
UDSP (<i>Union départemental des sapeurs-pompiers</i>)	160,00	160,00
PREVENTION ROUTIERE	100,00	100,00
AUTRES		1 046,00
TOTAL	9 240,00	8 366,00
Demandes sociales CCAS (Associations d'intérêts publics à but non lucratif)		
APALIB (services à la personne)	572,00	572,00
APAMAD (aide et soins à domicile)	262,00	262,00
TOTAL	834,00	834,00
TOTAL	10 074,00	9 200,00

Le montant total prévisionnel des subventions est de 9 200 € pour l'exercice 2024.

Les crédits constituent des provisions débloquées sur présentation de factures et/ou de justificatifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** l'attribution des subventions telles qu'énoncées.

DELIBERATION ADOPTEE

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Subvention exceptionnelle au Comité des fêtes

DCM 2024.04.08-10

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le comité des fêtes a été sollicité pour l'organisation du repas de fin d'année des aînés du village.

Il propose de leur octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 160€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 160 €.
- **Inscrit** les crédits au budget primitif principal 2024.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

6.6. Budget communal - Vote du budget primitif 2024

DCM 2024.04.08-11

M. le Maire soumet au conseil municipal le budget primitif 2024 suite à l'avis favorable des commissions réunis le 25 mars 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Adopte** le budget primitif 2024 en équilibre tel que présenté par Monsieur le Maire et qui se solde comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 970 695.00 €

Recettes : 970 695.00 €

Section d'investissement

Dépenses : 943 395.00 €

Recettes : 943 395.00 €

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

7. Finances – budget assainissement**7.1. Budget assainissement - approbation du compte administratif 2023**

DCM 2024.04.08-12

En l'absence du Maire et sous la présidence de Monsieur Robertino GIULIANO, Adjoint au maire, il est proposé au conseil municipal l'approbation du compte administratif 2023 qui se solde comme suit :

Dépenses de fonctionnement	3 882,12 €
Recettes de fonctionnement	9 304.80 €
Résultat 2023	5 422.68 €
Excédent report exercice 2022	11 003.72 €
Excédent de fonctionnement :	16 426.40 €
Dépenses d'investissement	2.274,51 €
Recettes d'investissement	3.882,12 €
Résultat 2023	1 607.61 €
Excédent report exercice 2022	50 382.51 €
Excédent d'investissement :	51 990.12 €
Résultat de l'exercice :	68 416.52 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et hors la présence du Maire Jean-Claude HIRN,

- **Approuve** à l'unanimité le compte administratif 2023 tel que présenté.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 2

7.2. Budget assainissement - approbation du compte de gestion 2023

DCM 2024.04.08-13

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Service assainissement – année 2023 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 ;

Considérant qu'aucune observation n'est à formuler ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **-déclare que** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

7.3. Budget assainissement - affectation de résultat 2023

DCM 2024.04.08-14

VU l'instruction ministérielle M57 sur la comptabilité des communes, des établissements publics communaux et intercommunaux

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :
16 426.40 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

7.4. Budget assainissement - vote du budget primitif 2024

DCM 2024.04.08-15

Vu le budget primitif 2024 présenté par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le budget primitif 2024 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 23 700.91 €

Recettes : 23 700.91 €

Section d'investissement

Dépenses : 74 661.03 €

Recettes : 74 661.03 €

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

8. Finances – fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57

DCM 2024.04.08-16

Considérant l'application de nomenclature comptable M57 abrégée, l'assemblée a la faculté de délégué au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.
- Le Maire informera l'assemblée des mouvements de crédits opérés dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.
- **Précise** que la présente autorisation est applicable pour le budget principal.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

9. Finances – gestion des amortissements

DCM 2024.04.08-17

Vu la délibération du 12.12.2022 approuvant le versement d'une subvention de 25 000 € au Syndicat Mixte du Niederwald dans le cadre d'une opération de renouvellement de canalisation et des branchements particuliers dans la rue du 25 janvier.

Considérant que la mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Fixe** la durée d'amortissement de la subvention de 25 000 €, enregistrée à l'article 2041582 - Subvention d'équipement aux autres groupements, à 15 ans.
- **Autorise** le comptable à procéder aux écritures d'ordre budgétaires.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

10. Ressources humaines – Emplois saisonniers

DCM 2024.04.08-18

Considérant que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable pendant une même période de 12 mois consécutifs ;

Pour faire face aux besoins saisonniers liés à l'entretien des espaces verts durant la saison estivale (juin à août 2024), M. le Maire propose le recrutement d'agents en contrats à durée déterminée, afin d'assurer la propreté et l'entretien des espaces verts et d'autres lieux ou biens publics.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **Approuve** la proposition de Monsieur le Maire ;
- **Décide** de recruter des agents saisonniers sur la base d'un contrat de travail à durée déterminée à temps complet, rémunération au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.
- **Inscrit** les crédits au chapitre 012 du budget primitif 2024 ;
- **Charge** M. le Maire ou son représentant, à procéder au recrutement et à signer le contrat de travail et tout document y afférent.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

11. Ressources humaines – poste d'adjoint technique**Accroissement temporaire d'activité**

DCM 2024.04.08-19

Considérant que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs ;

Considérant que la collectivité territoriale peut être confrontée à un besoin de personnel temporaire ;
Considérant qu'il convient de créer un poste d'agent contractuel relevant du grade d'Adjoint technique Territorial à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **Décide** de créer, à compter du 1^{er} mai 2024, un poste d'agent contractuel relevant du grade d'Adjoint technique territorial à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- **Dit** que le poste sera rémunéré par référence à un échelon du grade précité.
- **Autorise** le Maire à procéder au recrutement d'un agent sur le poste précité et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, lorsque la collectivité territoriale se trouve confrontée à un besoin de personnel temporaire.
- **Autorise** le Maire à ouvrir le poste aux agents non-titulaires.
- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget de la collectivité territoriale.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

12. Chasse - Point ajourné.

13. Rapport et comptes-rendus de commissions

▪ **Syndicat Mixte du « Niederwald » - réunion du Comité le 19.03.2024**

Rapporteur : Monsieur Jean-François SONDEJ

La réunion était consacrée à la validation des comptes administratifs 2023, de gestion 2023 et du budget 2024 ainsi qu'à la reconduction de la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'actions de préservation de la ressource en eau pour les captages de Colmar et environs avec Colmar Agglomération.

▪ **Commission environnement – réunion du 06.02.24**

Rapporteur : Monsieur Philippe UHL

La commission a étudié l'organisation d'une matinée dédiée à la sensibilisation de la taille des arbres prévue le 17 février. Ont également été abordés les décorations de Noël et de Pâques. Côté fleurissement, la mise en place se fera le 13 mai. L'opération « bons géranium » est reconduite du 6 au 31 mai. Le jury de fleurissement passera dans la commune le 22 juillet prochain.

▪ **Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers d'Illhaeusern et Guémar – réunion du 04.03.24**

Rapporteur : Monsieur Jean-François SONDEJ

Le CPI est composé de 19 Sapeurs-pompiers volontaires et de 3 Jeunes Sapeurs-pompiers. Quatre départs sont prévus en 2024 (dont 2 de la commune d'Illhaeusern). Afin d'augmenter les effectifs, il est demandé un appui des communes et des entreprises présentes sur le territoire pour une mise à disposition du personnel. L'engagement différencié permet d'intervenir en prompt secours avec seulement 6 jours de formation.

Monsieur le Maire précise que la convention de partenariat entre la commune d'Illhaeusern et Guémar fera l'objet d'une étude approfondie notamment au regard de la clé de répartition du coût financier. Le plan communal de sauvegarde sera également mis à jour.

▪ **Commission pour l'organisation du 80^{ème} anniversaire de la libération**

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commémoration aura lieu le dimanche 26 janvier 2025.

Commission « journée citoyenne » - réunion du 12.02.2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le programme de la journée est formalisé. La circulaire d'inscription sera distribuée semaine 16.

Fête de la musique – réunion du 18.03.2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Un groupe de musiciens s'est formé. La fête de la musique aura lieu le vendredi 21 juin dans la cour de l'école. L'association l'Ill aux enfants tiendra une buvette et mettra en place deux tonnelles. A noter que l'association organisera la kermesse de l'école le même jour de 16h à 18h.

14. Divers**Urbanisme**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des demandes d'autorisations d'urbanisme déposées en mairie.

Travaux

- Ecole – création des sanitaires. Le permis de construire a été déposé.
- Voirie – travaux d'aménagement de sécurité de la RD106 – une circulaire pour expliquer les travaux a été distribuée à toute la population. Les travaux commencent en partant de l'entrée ouest pour remonter progressivement vers la route d'Elsenheim.
- Digue de l'Ill en aval du pont– Le Syndicat des Rivières de Haute-Alsace va réaliser des travaux d'enrochement pour conforter une partie de la digue. Une réunion d'information a eu lieu avec les propriétaires des terrains concernés.

Elections européennes

Un tour de table est fait pour organiser les permanences du bureau de vote.

Divers

- Règlement du cimetière
Le règlement du cimetière est finalisé et publié. Un tableau d'affichage sera installé à l'entrée du cimetière, afin d'afficher le plan et les informations utiles.
- Fermeture de classe
Une possible fermeture de classe a été annoncée. Une concertation a été lancée avec différentes instances et une réunion est prévue avec les parents d'élèves et l'inspectrice académique le 11 avril.
Un débat est lancé autour de loi Blanquer qui précise les seuils de fermeture.
- Saisonniers
L'opération est reconduite cette année pour la période estivale. Les périodes des mois de juin et juillet sont déjà pourvus. Nous recherchons encore pour le mois d'août, un jeune du village ayant le permis de conduire.
- Nouveau véhicule
Le nouveau véhicule plateau « Fiat Ducato » est arrivé. L'ancien est toujours en attente de réparation.
- Horaire des réunions du conseil municipal
A la demande de Mme Claire TRUC, l'assemblée a validé à l'unanimité, l'horaire des prochaines réunions du conseil municipal, à savoir 19h00.

Dates à retenir

7 mai	Commémoration
14 mai	Soirée fleurissement
25 mai	journée citoyenne
3 juin	Conseil Municipal

La séance est close à 21 h 30.



Le Maire,
Jean-Claude HIRN

